



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
ENVIE - Subvention 2025

Avec 136 000 emplois, un taux de chômage de 6,2% et un nombre d'entreprises créées en progression, la Métropole dijonnaise est un territoire attractif et pourvu de richesses économiques. Cette dynamique ne profite cependant pas à tous et une partie de la population éprouve des difficultés, pour des motifs multiples, à trouver ou retrouver un emploi.

Engagée historiquement en faveur de l'insertion et de l'emploi, la Métropole a étendu son action dans ce domaine en 2019, lors des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.). Actrice de la mise en œuvre de la loi plein emploi promulguée en décembre 2023, Dijon métropole co-préside l'instance de gouvernance locale – le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon – aux côtés de l'Etat et du Département et ainsi affirme à nouveau sa volonté d'agir en faveur de l'insertion et l'emploi local.

L'appui à l'entreprise d'insertion ENVIE s'inscrit dans ce cadre. Ce soutien se caractérise par la participation au financement de l'accompagnement des salariés en insertion. Ce poste vise à sécuriser et professionnaliser leurs parcours ainsi qu'accroître leur autonomie.

L'association Envie a en effet pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par la mise en œuvre d'activités de recyclage d'équipements électriques et électroniques. Elle répond aux besoins d'emplois inclusifs sur le territoire et à la demande croissante du grand public d'appareils électroménagers issus de l'économie circulaire. Envie forme et qualifie des salariés en rupture avec le monde du travail, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet professionnel, visant le retour à l'emploi durable. L'association fait travailler plus de 50 personnes par an. L'entreprise comptait 22 salariés en insertion en 2024.

Le budget prévisionnel de l'action est de 1 436 018 €. Dans le but de soutenir cette action favorisant l'insertion professionnelle, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 10 000 € à ENVIE pour l'année 2025.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 € à ENVIE ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	